



DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LA FORMATION

MODALITES D'ATTRIBUTION

- La bourse est attribuée pour une formation d'arbitre, d'initiateur fédéral, de secouriste...
- Elle s'adresse aux bénévoles et aux emplois précaires du club
- Elle pourra atteindre 50 % du coût de la formation plafonné à 150 €.
- Elle est réglée au club qui doit avoir financé la formation sur justificatifs
- La suite réservée aux demandes sera fonction de leur nombre.
- Pour bénéficier de cette aide, l'association doit être membre de l'OSAPAM et à jour de sa cotisation

GROUPEMENT DEMANDEUR

Nom du club :

Activité pratiquée :

Coordonnées du président :

Nom : Prénom :

TEL : ____/____/____/____/____

Adresse :
.....

CANDIDAT

Formation suivie : Technique Secourisme Arbitrage Autre

Nom : Prénom : Année naissance :

Adresse :
.....

Qualification préparée :

Lieu : Date :

Coût de la formation :

Joindre toute pièce justificative (attestation de présence, montant de la formation, etc. ...)

A, le

Signature du candidat,

Signature du président,

DECISION DU BUREAU DE L'OSAPAM

Favorable

Défavorable.

Somme attribuée au club : €.

A, le

Pour le bureau
Le président,